



Déclaration du Président de la Commission à l'occasion de la commémoration de la première Journée africaine de l'état-civil et des statistiques vitales

Addis Abéba, le 10 août 2018: Aujourd'hui, l'Afrique commémore la première Journée africaine de l'état-civil et des statistiques vitales sous le thème «*Promouvoir un Système novateur universel de l'enregistrement de l'état-civil et des statistiques vitales pour la bonne gouvernance et une vie meilleure*».

À partir de 2018, la Journée africaine de l'état-civil et des statistiques vitales sera célébrée le 10 août de chaque année, dans l'optique de sensibiliser le public sur l'importance de rendre visible chaque Africain, partout où il vit, à travers un système d'état-civil et de statistiques vitales.

La plupart des pays africains ont des lois sur l'enregistrement systématique d'événements vitaux. Cependant, très peu de pays ont mis en place un système d'enregistrement universel qui couvre tous ces événements vitaux, y compris les naissances, les décès et d'autres événements vitaux intermédiaires, ainsi que les zones géographiques connexes. Plus communément appelé le "scandale de l'invisibilité", un système d'enregistrement inadapté rend les populations les plus pauvres d'Afrique invisibles et marginalisées. Ce qui, en retour, limite leur accès aux services socio-économiques dans leur pays respectifs.

Le continent ne peut réaliser son rêve d'atteindre les aspirations de l'Agenda 2063 - «L'Afrique que nous voulons» - à moins de savoir qui nous sommes, combien nous sommes, où nous vivons et travaillons, et ce dont nous avons besoin pour améliorer nos conditions de vie. Cela exige que chaque événement vital soit enregistré et que les statistiques y relatives soient recueillies, compilées, produites et diffusées de manière régulière et constante, pour guider les politiques et les efforts de planification, informer les processus décisionnels et suivre les progrès accomplis, de manière à assurer la transparence et la responsabilité mutuelle dans la réalisation de l'agenda de développement de l'Afrique.

Il convient de noter que l'existence de systèmes efficaces d'enregistrement des faits d'état-civil en Afrique contribuent à améliorer les systèmes de gouvernance; renforce les capacités des individus à revendiquer leurs droits humains et civils; dote les

Gouvernements de capacités renforcées pour assurer la prestation des services de base; et renforce le suivi des efforts de développement humain. De fait, l'investissement dans l'état-civil et les statistiques vitales est non seulement opportun, mais aussi stratégique pour le continent. L'état-civil et les statistiques vitales doivent faire partie intégrante de la gouvernance d'un pays, et il incombe avant tout aux Gouvernements de veiller à ce que les ressources nécessaires soient mobilisées pour assurer leur fonctionnement harmonieux et efficace.

Compte tenu de l'importance de l'état-civil et des statistiques vitales dans la vie quotidienne, la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union, en juillet 2016, a **déclaré 2017-2026 comme la Décennie du Repositionnement de l'état civil et des statistiques vitales en Afrique** aux niveaux continental, régional et national, et a exhorté les Gouvernements à y répondre avec des mesures appropriées.

Alors que nous célébrons, en ce jour, la première Journée de l'état-civil et des statistiques vitales, je demande instamment à tous les États membres d'en reconnaître l'importance en faisant preuve de plus d'engagement en vue du renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état-civil et des statistiques vitales dans leurs pays respectifs et en allouant des ressources adéquates pour soutenir les initiatives y relatives, conformément à la Charte africaine de la statistique et à la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique.

J'exhorte également tous les États membres à continuer de travailler à la modernisation des cadres juridiques nationaux, ainsi que des infrastructures informatiques, et à l'avènement de processus innovants pour que les systèmes d'enregistrement de l'état-civil et des statistiques vitales répondent aux demandes du public.

La Commission de l'Union africaine continuera, quant à elle, à soutenir les États membres dans leurs efforts pour améliorer l'accessibilité à, et la qualité de, l'enregistrement des faits d'état civil et des services connexes.